



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 78284

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'accompagnement éducatif. En effet, nous avons appris la suppression de tous les moyens dédiés à l'accompagnement éducatif par le ministère de l'éducation nationale. La *Lettre de l'Education* du 2 février 2015 confirme cette suppression dans tous les collèges publics et privés de France : « Le ministère de l'éducation nationale justifie sa décision en soulignant que les moyens de l'accompagnement éducatif seront désormais concentrés là où on en a le plus besoin, dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ». Or l'accompagnement éducatif est un dispositif lancé en 2008 qui permet de prendre en charge des collégiens en complément du temps scolaire, pour réaliser des actions telles que l'aide aux devoirs, des pratiques artistiques, culturelles, linguistiques ou sportives. Cette prise en charge des jeunes s'effectue le soir après 16 heures, mais aussi sur le temps du midi, ou sur des heures libérées dans l'emploi du temps. Les moyens de l'accompagnement éducatif se déclinent en deux volets : des heures supplémentaires effectives (HSE) pour les enseignants et un budget annuel alloué à chaque collège, selon les projets présentés en début d'année. En tant que parlementaire, il tient aujourd'hui à vous alerter sur les effets de cette suppression pour les collégiens de France, mais aussi pour les associations et les acteurs économiques qui sont rémunérés grâce à cette dotation. Pour les chefs d'établissements et les enseignants, c'est une véritable souplesse dans la reconnaissance du travail de terrain qui disparaît. Autrefois, le bénévolat évident des enseignants permettait de ne pas se poser ces questions. Mais le monde évolue et les temps changent. En ce qui concerne les budgets de l'accompagnement éducatif, la baisse des budgets qui en résultent est immense aussi bien dans le public que dans le privé. Depuis 7 ans, ces moyens contribuaient à la richesse des projets éducatifs et culturels. Ils visaient aussi bien l'accompagnement scolaire d'élèves en difficulté (aide aux devoirs, aide à la maîtrise de la lecture et de l'écriture, soutien aux apprentissages), que le développement de la curiosité artistique ou la pratique d'activités complémentaires aux apprentissages (prévention du harcèlement et sensibilisation à la médiation, projets liés à la citoyenneté, éducation relationnelle et affective, club échecs, informatique...). Il souhaite donc savoir comment le Gouvernement compte infléchir cette orientation fort dommageable à la politique éducative de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78284

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2956

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)